



Plan de financement Natura 2000 modifié Année 2020

L'an deux mille vingt, le **vendredi 21 février à 9h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 14 février 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Luc FOUCAULT	1 ^{er} Vice-président
Mme Marie-José LE BRETON	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Bernard AUDRAN	4 ^{ème} Vice-Président
M. André CROCO	
M. Michel JEANNOT	
M. Ronan LE DELEZIR	
M. Loïc LE TRIONNAIRE	

Absents excusés :

Mme Anne GALLO	3 ^{ème} Vice-présidente
M. Xavier-Pierre BOULANGER	
M. Gilles DUFEIGNEUX	
M. Luc LE TRIONNAIRE	

Procuration :

M. Xavier-Pierre BOULANGER donne procuration à M. David LAPPARTIENT

Etaient également présents :

Mme Monique CASSE (*Directrice*)
Mme Gaëlle CHAUBARON (*Gestionnaire administrative et financière*)
Mme Christelle LANOU (*Gestionnaire administrative et financière remplaçante*)



Plan de financement Natura 2000 modifié Année 2020

VU la délibération n°2019-58 approuvant le plan de financement Natura 2000 pour l'année 2020 ;

Considérant la possibilité d'appeler du FEADER sur la part d'autofinancement du Parc ;

Il vous est proposé de modifier le plan de financement Natura 2000 pour l'année 2020 :

Plan de financement modifié du Projet :

Financiers sollicités	Montant en Euros
Union Européenne	30.223,88 €
Etat	20.268,75 €
Autofinancement appelant du FEADER	6.533,56 €
Sous-total financeurs publics	57.026,19 €
Total général = coût du projet	57.026,19 €

Les dotations financières de l'État et de l'Europe s'élèveraient à 50 492,63 €.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'engager le Syndicat mixte du Parc naturel Régional du Golfe du Morbihan à être opérateur Natura 2000 sur les sites Natura 2000 n° FR 53 000 30 : Rivière de Pénerf, marais de Suscinio, FR 53 100 92 : Rivière de Pénerf, FR 53 000 29 Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuy, FR 53 100 86 Golfe du Morbihan avec les financements dédiés en autorisant le président à signer la convention pour l'exercice 2020 ;
- d'approuver le plan de financement 2020 modifié tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à effectuer la demande de subvention auprès de la DDTM du Morbihan.

Le résultat des votes est de :

- 13 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, la conclusion est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement et de Gestion
du Parc Naturel Régional
du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT